



AFEAS Association féminine
d'éducation et d'action sociale

MEMOIRE

Présenté aux audiences publiques préparatoires

au Synode sur les laïques

Présenté par

**Huguette L. Marcoux
Marcelle Lachance**

28 mai 1987

secrétariat :

1001, chemin Vanier, St-Jean-Chrysostôme, Qc, G6Z 2A5, Tél: 418-839-5978

L'association féminine d'éducation
et d'action sociale

Membres du conseil d'administration

CONSEIL EXECUTIF

Huguette L. Marcoux, présidente régionale
Luce Lessard, 1^e vice-présidente
Cécile Royer, 2^e vice-présidente
Denise Gaboury, conseillère
Pierrette Binet, conseillère
Marcelle Lachance, agente de pastorale

DIRECTRICES DE SECTEUR

Aline Michaud, Mégantic
Jeannine Beaulieu, Beauce-Frontenac
Raymonde Couillard, Côte-Sud
Monique Riendeau, Rive-Sud
Thérèse Millette, Québec-Métro
Cécile Robitaille, Québec
Lisette Tremblay, Charlevoix
Lise Martel, Portneuf

SECRETAIRE REGIONALE

Cécile Larouche

SOMMAIRE

Présentation de l'organisme

Introduction

La femme dans l'Eglise

Niveau paroisse

Niveau diocésain

Niveau ministère

Niveau sexisme et stéréotypes

Conclusion

Référence

INTRODUCTION

L'association féminine d'éducation et d'action sociale souhaite par ce mémoire participer aux audiences publiques préparatoires au Synode sur les laïques qui se tiendra à Rome en octobre 1987.

En tant que laïques, nous sommes conscientes de la dignité de la vocation qui nous a été conférée lors de notre baptême, nous octroyant le droit de participer de manière responsable à la transformation du monde, au coeur du quotidien. De ce fait, nous avons développé une autre dimension de notre vocation: c'est celle de la co-responsabilité.

Nous sommes conscientes des difficultés rencontrées à l'intérieur de notre propre culture dans l'exercice de cet aspect de notre vocation:

difficultés de la part des prêtres de s'adapter à ce partage des responsabilités;

difficultés de la part des laïcs de découvrir la richesse de leur vocation, comme moyen d'interpeller le monde.

L'AFEAS se définit comme un organisme social d'inspiration chrétienne.

L'AFEAS se veut un mouvement modéré, et croit à la promotion égalitaire des hommes et des femmes. "Il n'y a ni homme ni femme en Jésus-Christ, vous n'êtes tous qu'un " (Galates 3-28)

En tant que laïques baptisées, membres de l'Eglise, nous demandons à notre Eglise de nous entendre.

LA FEMME DANS L'EGLISE

Jusqu'à tout récemment, à l'intérieur de notre culture, l'Eglise a exercé sur notre société une influence importante.

Du langage officiel de l'Eglise on retenait deux rôles importants, celui de religieuse et ensuite celui d'épouse et de mère.

Il est bien évident qu'à la suite des différentes transformations vécues dans la société depuis les dernières décennies, nous avons, en tant que femmes, de la difficulté à nous retrouver dans un tel langage.

Pourtant, la diversité des rôles que nous avons assumés témoigne de nos capacités de transformer les attitudes et les comportements qui régissent notre vie tant dans la société que dans l'Eglise. Par conséquent, notre société a progressé dans l'évolution des rapports d'égalité entre hommes et femmes.

Il nous reste toutefois encore bien du chemin à parcourir pour atteindre une véritable égalité de droit pour la femme.

I. NIVEAU PAROISSE

A l'heure actuelle, on retrouve dans la majorité des paroisses du Québec, des religieuses et des laïques sur qui repose de nombreuses responsabilités de la communauté paroissiale; certaines sont animatrices de pastorale, d'autres partagent, avec le pasteur de la paroisse, l'animation de la communauté chrétienne. Ces personnes, nommées par les évêques, peuvent accomplir toutes les tâches généralement attribuées aux curés (mais sans porter le titre).

Ces personnes peuvent préparer les célébrations; visiter les malades et les résidents de la paroisse. Veiller à ce que les activités

socio-culturelles collectives comprennent une dimension religieuse. Elles font parfois l'homélie à la messe. Mais en ce qui concerne les sacrements, elles dépendent toujours d'un prêtre, à moins d'être ministre extraordinaire.

Cet état de fait est profondément injuste pour les femmes et accentue l'inégalité homme-femme. Jésus-Christ a choisi la nature humaine avant de choisir le sexe particulier, comme il a été homme avant d'être Juif.

Rappelons ces paroles de saint Paul: "Il n'y a ni Juif ni Grec, il n'y a ni esclave ni homme libre, il n'y a ni homme ni femme; car tous vous ne faites qu'un dans le Christ Jésus". (Mémoire, Les attentes des femmes dans l'Eglise, mars 1984)

Pour toutes ces considérations, l'AFEAS recommande donc:

1. Que l'on reconnaisse aux femmes qui sont mandatées pour travailler en pastorale paroissiale, le droit d'administrer les sacrements de baptême et des malades, et qu'elles puissent présider au mariage chrétien.

II. NIVEAU DIOCESAIN

L'Eglise est heureuse d'affirmer, à partir de Galates 3, 28 l'égalité pour les femmes et les hommes. Mais dans la réalité, qu'en est-il? Les Conseils diocésains et paroissiaux de pastorale voient la participation d'autant d'hommes que de femmes: 57% des membres de conseils paroissiaux sont des femmes.

Par contre, quand nous observons les exécutifs de ces comités, l'image se modifie puisque l'on passe d'un service effacé à un service de prestige. Les femmes sont peu nombreuses aux poste de direction au niveau des offices diocésain: 25%. On explique la situation par le fait que plusieurs des chargés d'office sont des prêtres.

L'objectif des conseils diocésains de pastorale est de favoriser la participation des laïcs à l'élaboration de la pastorale du diocèse. Dans la réalité, 70% des Conseils diocésains sont constitués d'hommes.

Au niveau des conseils diocésains de pastorale, nous croyons que les chrétiennes sont capables d'occuper plusieurs postes et fonctions auxquelles elles n'ont pas actuellement accès.

NIVEAU DE LA PARTICIPATION

Dans des domaines qui touchent directement les femmes, comme le mariage et la famille, il est quasi incroyable de constater qu'elles sont absentes. Dans la réalité du quotidien, les femmes ont développé une expertise face au problème qui touche la famille (planification des naissances, avortement, divorce, violence dans la famille, fiscalité, éducation des enfants, relation interpersonnelle, etc.)

Il est évident pour nous que lorsque des recommandations doivent se faire à des instances supérieures sur des sujets qui touchent la vie des femmes, vie conjugale et familiale, l'on devrait déléguer des femmes qui ont une expérience pertinente de ces dossiers.

C'est une situation de souffrance pour les femmes, d'autant plus que dans le discours officiel de l'Eglise, on fait souvent de la femme la dépositaire première des valeurs familiales.

III. NIVEAU MINISTERE

Les ministères réellement exercés par des femmes à la demande explicite de leur évêque n'ont encore fait l'objet d'aucune reconnaissance. Il n'y a pas de "ministère institué" au plan collectif, mais des nominations ponctuelles et individuelles. Aucun rite n'est conféré à l'occasion des nominations.

Les évêques du Québec demandaient, à l'occasion de la visite ad limina réalisée en 1978, que soit attribué le ministère d'acolytat aux

femmes qui remplissent la fonction de catéchète. Malheureusement, la réaction de Rome se fait attendre.

Dans un geste de justice et de foi, nous osons souhaiter que les femmes en tant que membres laïques, accèdent aux diaconat au mêmes conditions que les hommes.

A la lumière de ces faits, L'AFEAS demande donc:

2. Que l'on favorise l'accès des femmes aux différents comités d'étude et aux postes de commande dans les domaines où elles s'engagent, entre autres, le conseil de pastoral diocésain.

IV. NIVEAU SEXISME ET STEREOTYPES

Dans notre culture, les rapports hommes et femmes ont évolué. Autant au niveau civil que dans l'Eglise, on a sanctionné dans des lois ou propositions l'égalité de l'homme et de la femme.

Les évêques du Synode ont remis au Pape des propositions résumant les résultats des échanges et les points sur lesquels il y a eu un large consensus. En ce qui concerne le féminisme, il y est dit que l'inégalité et l'état de dépendance que subissent les femmes par rapport aux hommes est un résultat du péché originel et ne correspond pas au projet du Créateur.

Le rapport final va même, d'une façon significative, suggérer concrètement: "il y a égalité dans les devoirs et les responsabilités concernant le foyer, même dans les tâches ménagères et le soin des enfants."

En ce qui a trait à la pastorale familiale les évêques ont dit qu'elle n'avait pas été inventée par les seuls pasteurs: "Sans la participation des familles, on ne trouvera pas bien la vérité et le chemin". Les familles ont un rôle actif à jouer dans l'Eglise, elles sont co-responsables de la mission de l'Eglise.

Nos familles sont composées de laïcs baptisés membres de l'Eglise, il est temps que le clergé soit convaincu que le laïc est capable de partager les grâces d'état qui sont inhérentes à ses responsabilités.

Lorsque l'Eglise confie des responsabilités à un laïc, il faut croire que le Seigneur lui donne les possibilités de s'en acquitter: c'est un acte de foi dans le Seigneur et un acte de foi dans le laïc. C'est en même temps respecter l'essence même de notre baptême, qui fait du baptisé un membre participant au sacerdoce royal. Sans ce sacerdoce royal, nous ne pouvons accéder à aucune fonction dans l'Eglise. La co-responsabilité dans l'Eglise suppose que l'on accepte de partager les responsabilités et le pouvoir de décision.

Cela suppose que lorsque je travaille en Eglise, dans ma communauté et dans la société, il n'y a ni homme ni femme mais une personne que je respecte et à qui je fais confiance. De la même façon que le Christ nous fait confiance à l'intérieur de nos vies et de notre croissance spirituelle.

La co-responsabilité m'amène à mieux me former, pour faire face aux exigences de ma vocation. J'apprends à éliminer les attitudes et les comportements sexistes qui nuisent à la co-responsabilité

Dans un souci de justice et d'égalité, l'AFEAS recommande donc:

3. Que dans le discours tenu par l'Eglise, l'on continue à insister sur la responsabilité partagée dans les questions relatives à la vie conjugale et familiale (avortement, planification des naissances).

4. Que l'on invite les pasteurs à tenir compte de cette responsabilité partagée et de l'égalité de sexe dans toute intervention pastorale.

5. Que l'on invite les pasteurs à se défaire du modèle culturel traditionnel qui confine l'homme et la femme dans des rôles figés (vg. homme pourvoyeur, la femme à la maison)

6. Que l'on invite les pasteurs à tenir compte des deux sexes dans la langage liturgique et pastoral.

CONCLUSION

La présence de l'association féminine d'éducation et d'action sociale à ces audiences se veut d'être un **rappel** de ce que **les femmes vivent**, à l'intérieur de leur quotidien, tant dans l'Eglise que dans la société.

L'AFEAS veut rappeler à l'Eglise que chacune des personnes qui compose le peuple de Dieu se doit d'être **respectée**, dans la racine même de sa vie avec Dieu. C'est son baptême qui fait d'elle un membre laïc de l'Eglise du Christ.

Même si nous modifions les lois, si nous ne parvenons pas à changer des attitudes et les comportements qui nuisent à **l'égalité entre les hommes et les femmes**, nous sommes perdant comme société et comme Eglise.

Que ce soit à l'intérieur des différents rôles qui nous sont dévolus dans le quotidien, que ce soit face au pouvoir qui est celle d'une prise de décision, que ce soit face à la violence qu'on retrouve dans notre société et dans l'Eglise, les changements doivent venir du fond du coeur et non seulement du bout des lèvres.

En tant que laïque j'ai la mission

de m'engager à transformer le monde par l'intérieur,
de porter au monde le Christ tout en étant témoin,

de vivre les valeurs évangéliques de justice et de foi,
d'être co-responsable dans ma communauté,
d'être toujours vigilante à ne jamais devenir une laïque qui réaliserait
la mission d'un clerc dans l'Eglise,
et enfin, de toujours me rappeler que ma mission en tant que laïque est
de renouveler l'ordre temporel.

REFERENCE

Mémoire: Les attentes des femmes face à l'Eglise, AFEAS mars 1984